

SAMUEL DE CHAMPLAIN

L'ABBÉ LAVERDIÈRE

SAMUEL
DE CHAMPLAIN

NOUVELLE ÉDITION



QUEBEC
IMPRIMERIE A. COTÉ ET Cie

1877



SAMUEL
DE CHAMPLAIN

CHAMPLAIN naquit à Brouage en Saintonge. Suivant la *Biographie Saintongeoise*, il était issu d'une famille de pêcheurs. Si cette assertion est fondée, il faut en conclure que ses parents réussirent, par leur mérite per-

sonnel ou par leur industrie, à s'élever au-dessus de leur humble profession ; car, dans le contrat de mariage de Champlain, passé en 1610, son père, Antoine de Champlain, est qualifié *capitaine de la marine*. Le même document nous apprend que sa mère s'appelait Marguerite Le Roy. Il reçut au baptême le nom de Samuel ; du moins, c'est le seul qu'il prenne dans le titre de ses ouvrages, et les documents contemporains s'accordent à ne lui en point donner d'autre.

Dès ses premières années, Champlain

se sentit une vocation particulière pour la carrière aventureuse de la navigation. " C'est cet art, " dit-il dans une épître adressée à la reine régente, et imprimée au commencement de son édition de 1613, " qui m'a dès mon bas âge attiré à l'aimer, et qui m'a provoqué à m'exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l'océan. " Ce qui ne l'empêcha pas de profiter des occasions de s'instruire, comme le prouvent suffisamment ses écrits. On y trouve, en effet, presque à toutes les pages, des observations judicieuses, qui attestent à la fois et de la variété de ses connais-

sances, et de la rectitude de son jugement.

La faveur constante dont il jouissait à la cour dès 1603 ; la pension et les grades dont le roi se plut à l'honorer, l'amitié et la protection d'hommes aussi distingués que le commandeur de Chaste, le comte de Soissons, le prince de Condé, le duc de Montmorency, le duc de Ventadour, le cardinal de Richelieu et beaucoup d'autres, montrent assez que son mérite et ses services ne tardèrent pas à être hautement appréciés. Avant même que le

maréchal d'Aumont fût mort, c'est-à-dire, vers 1594, il était déjà maréchal des logies, et il continua à occuper ce poste sous les maréchaux de Saint-Luc et de Brissac, jusqu'à la pacification de la Bretagne en 1598.

Se trouvant sans emploi, et dans un désœuvrement qui n'allait guère à son âme active et aventurière, Champlain forma le projet de se rendre en Espagne, dans l'espérance d'y trouver l'occasion de faire un voyage aux Indes-Occidentales.

Un de ses oncles, le capitaine Pro-

vençal, " tenu pour un des bons mariniers de France, et qui pour cette raison avait été entretenu par le roi d'Espagne comme pilote général de ses armées de mer, " se trouvait alors à Blavet, et venait de recevoir du maréchal de Brissac l'ordre de conduire en Espagne les navires qui devaient repasser la garnison que les Espagnols avaient alors dans cette place. Il résolut de l'y accompagner.

La flotte étant arrivée en Espagne, le *Saint-Julien*, " reconnu comme fort navire et bon voilier, " fut retenu au

service du roi. Le capitaine Provençal en garda le commandement, et son neveu demeura avec lui.

Les quelques mois que Champlain passa en Espagne ne furent point un temps perdu. Il avait déjà, dans le trajet, levé une carte soignée des lieux où la flotte avait fait escale, le cap Finisterre et le cap Saint-Vincent avec les environs ; pendant son séjour à Cadix, il utilisa ses loisirs en traçant un plan exact de cette ville ; ce qu'il fit également pour San-Lucar-de-Barameda, où il demeura trois mois.

Pendant cet intervalle, le roi d'Espagne, ayant reçu avis que Porto-Rico était menacé par une flotte anglaise, ordonna une expédition de vingt vaisseaux, du nombre desquels devait être le *Saint-Julien*. Champlain, accompagnant son oncle, se voyait ainsi sur le point de pouvoir réaliser son projet ; lorsque, au moment où la flotte allait faire voile, on reçut la nouvelle que Porto-Rico avait été pris par les Anglais. Il fallut donc attendre une autre occasion, pour faire le voyage des Indes.

Dans le même temps, arriva à San-Lucar-de-Barameda le général Dom Francisque Colombe, pour prendre le commandement des vaisseaux que le Roi envoyait annuellement aux Indes. Voyant le *Saint-Julien* tout appareillé, et connaissant ses excellentes qualités, il résolut de le prendre au fret ordinaire. Le capitaine Provençal, dont on requérait les services ailleurs, commit, de l'agrément du général, la charge de son vaisseau à Champlain. Le général espagnol en parut fort aise ; il lui promit sa faveur, et n'y manqua point dans les occasions.

Enfin au commencement de janvier 1599, Champlain partit pour l'Amérique espagnole.

Le voyage dura deux ans et deux mois. Champlain, dans cet intervalle, eut le loisir de visiter en détail les lieux les plus intéressants tant aux Antilles qu'à la Nouvelle-Espagne.

C'est ici que l'on commence à remarquer en notre auteur une qualité infiniment précieuse, celle d'observateur scrupuleux et intelligent, qui ne manque aucune occasion de servir la louable ambition de la science, aussi

bien que les intérêts de la patrie. Non-seulement il tient journal comme s'il était déjà chef de l'expédition ; mais encore il note sur son passage la position des lieux, les productions du pays, les mœurs et les coutumes des habitants. Le Mexique surtout paraît avoir captivé toutes ses affections. " Il ne se peut voir, dit-il, ni désirer un plus beau pays que ce royaume de la Nove-Espagne : grandes campagnes unies à perte de vue, chargées d'infinis troupeaux de bestial, qui ont les pâtures toujours fraîches ; décorées de fort beaux fleuves et rivières, qui traver-

sent presque tout le royaume ; diversifiées de belles forêts remplies des plus beaux arbres que l'on saurait souhaiter, Mais, ajoute-t-il, tous les contentements que j'avais eus à la vue de choses si agréables n'étaient que peu au regard de celui que je reçus, lorsque je vis cette belle ville de Mexique " (Mexico). Puis il fait une description détaillée de toutes les richesses naturelles de ce royaume. Le plan de Mexico (pris en 1599) n'est pas le moins intéressant des soixante et quelques dessins qui accompagnent le *Voyage aux Indes*.

Champlain était de retour en Espagne vers le commencement de mars 1601. Le vaisseau dont il s'était chargé, dut être retenu encore quelque temps, avant de pouvoir faire voile pour un autre port. De manière qu'il ne rentra probablement en France que vers la fin de cette année, sinon au commencement de 1602.

Le rapport consciencieux et fidèle de son voyage aux Indes-Occidentales, fut, sans doute, ce qui engagea le roi Henri IV à accorder une pension à Champlain, et ce fut peut-être aussi

pour la même raison que le commandeur de Chaste jeta les yeux sur lui pour l'accomplissement des grands desseins qu'il avait formés, et " dont je pourrais, dit Champlain, rendre de bons témoignages, pour m'avoir fait l'honneur de m'en communiquer quelque chose. "

Après la mort du sieur Chauvin, M. de Chaste, ayant obtenu une nouvelle commission, chargea Pont-Gravé de la conduite d'un premier voyage d'exploration, " pour en faire son rapport, et donner ordre ensuite à un second

embarquement," auquel il se joindrait lui-même en personne, décidé à consacrer le reste de ses jours à l'établissement d'une bonne colonie chrétienne dans cette partie du Nouveau-Monde.

" Sur ces entrefaites, dit Champlain, je me trouvai en cour, venu fraîchement des Indes-Occidentales. Allant voir de fois à autre le sieur de Chaste, jugeant que je lui pouvais servir en son dessein, il me fit cette faveur, comme j'ai dit, de m'en communiquer quelque chose, et me demanda si j'aurais agréable de faire le voyage,

pour voir ce pays, et ce que les entrepreneurs y feraient."

Pareille démarche de la part d'un homme de l'âge et de l'expérience du commandeur de Chaste, était un témoignage bien flatteur de l'estime qu'il faisait de son mérite.

A cette demande, Champlain, à qui le Roi avait, depuis peu, assuré une pension, répondit au commandeur que cette commission lui serait très-agréable, pourvu que Sa Majesté y donnât son consentement; ce que M. de Chaste se chargea volontiers d'obtenir. M. de

Gesvre, secrétaire des commandements du roi, lui expédia en forme une lettre d'autorisation, " avec lettre adressante à Pont-Gravé, pour que celui-ci le reçût en son vaisseau, lui fit voir et reconnaître tout ce qu'il pourrait, et l'assistât de ce qui lui serait possible en cette entreprise."

" Me voilà expédié, dit-il, je pars de Paris, et m'embarque dans le vaisseau de du Pont, l'an 1603." Le vaisseau partit de Honfleur le 15 de mars, et relâcha au Havre-de-Grâce, d'où il put remettre à la voile dès le lendemain.

Le voyage fut heureux jusqu'à Tadoussac, c'est-à-dire, que la traversée se fit sans accident ou sans malheur bien grave ; car, du reste, elle fut passablement orageuse, et dura plus de deux mois ; le vaisseau n'entra dans le havre de Tadoussac que le 24 de mai.

Quelques bandes de Montagnais et d'Algonquins, cabanés à la pointe aux Alouettes au bas d'un petit coteau, attendaient l'arrivée des Français, Pont-Gravé, dans un voyage précédent, avait emmené en France deux sauvages, et il les ramenait cette année

afin qu'ils fissent à leurs compatriotes le récit de tout ce qu'ils avaient vu au-delà du *grand lac*. Le lendemain, il alla, avec Champlain, les reconduire à la cabane du grand sagamo, Anadabijou.

O'est ici que commence cette alliance que la plupart de nos historiens n'ont pas assez remarquée; alliance qui nous donne la clef d'une des grandes difficultés de notre histoire, et la raison véritable de l'intervention des armes françaises dans les démêlés des nations indigènes.

“ L'un des sauvages que nous avons amenés, dit Champlain, commença à faire sa harangue, de la bonne réception que leur avait fait le Roi, et le bon traitement qu'ils avaient reçu en France, et qu'ils s'assurassent que sa dite Majesté leur voulait du bien, et désirait peupler leur terre, et faire paix avec leurs ennemis, qui sont les Iroquois, ou leur envoyer des forces pour les vaincre. Il fut entendu avec un silence si grand qu'il ne se peut dire de plus. ”

Jusqu'ici, on pourrait croire que

l'orateur n'agit que comme simple particulier, et que ce silence profond n'est que l'effet d'une curiosité toute naturelle. Mais, que l'on pèse bien toutes les circonstances du récit de Champlain, et l'on y verra autre chose que des discours de bienvenue.

“ La harangue achevée, le grand sagamo, l'ayant attentivement ouï, commença à prendre du pétun, et en donner à Pont-Gravé et à Champlain, et à quelques autres sagamos qui étaient auprès de lui. Ayant bien petuné, il fit sa harangue à tous, ” dans

laquelle il insista sur les grands avantages que leur apporteraient l'amitié, et la protection du grand chef des Français. Tout se termina par un grand festin, ou *tabagie*, et des danses solennelles.

Ces harangues prononcées devant une assemblée de mille personnes ; cette cérémonie surtout de la présentation du calumet, suivant la coutume des sauvages, sont des preuves évidentes, que l'on entendait, de part et d'autre, s'engager à une alliance offensive et défensive que l'on regardait

comme les préliminaires indispensables d'une tentative d'établissement comme le voulait faire le commandeur de Chaste.

Pont-Gravé et Champlain, avec quelques matelots, se jetèrent dans un petit bateau fort léger, et remontèrent le fleuve jusqu'au grand Saut (Saint-Louis), afin d'examiner conjointement les lieux les plus favorables à une habitation, décidés à pousser leurs investigations, s'il était possible, jusqu'aux sources même de la *grande rivière de Canada* ; ce qu'aucun Européen n'avait encore pu exécuter.

Malgré la résolution de nos voyageurs, leur esquif, si léger qu'il fût, ne put franchir les bouillons impétueux du grand Saut, et, il leur fallut mettre pied à terre pour en voir la fin. " Tout ce que nous pûmes faire, ajoute Champlain, en résumant lui-même ce voyage, fut de remarquer les difficultés, tout le pays, et le long de la dite rivière, avec le rapport des sauvages de ce qui était dans les terres, des peuples, des lieux, et origines des principales rivières, notamment du grand fleuve Saint-Laurent."

De retour à Tadoussac, comme la saison n'était pas encore bien avancée, Champlain voulut employer le temps qui lui restait, à explorer ce qu'il pourrait du bas du fleuve. En attendant que la traite fût terminée, il descendit à Gaspé, pour y recueillir quelques renseignements sur les mines de l'Acadie, et sur les différents postes de traite et de pêche. Ce petit voyage lui donna occasion de relever une bonne partie de la côte du nord depuis Moisie jusqu'au Saguenay.

Enfin le 16 d'août, le vaisseau quitta

le havre de Tadoussac, et arrêta à Gaspé, pour avoir le rapport du sieur Prévert, sur les mines qu'il s'était chargé d'aller examiner par lui-même.

Arrivé à Honfleur, Champlain eut le chagrin d'apprendre la mort du commandeur de Chaste, dont les généreux desseins lui avaient donné de si belles espérances. "En cette entreprise, disait-il en 1632, avec son expérience de trente ans, je n'ai remarqué aucun défaut, pour avoir été bien commencée."

Il ne tarda pas à se rendre auprès

L. B. Mason

du Roi, pour lui présenter le rapport de son voyage, avec une carte, qui malheureusement ne se retrouve plus aujourd'hui. Henri IV l'accueillit fort bien, et lui promit non-seulement de ne point abandonner le Canada, mais encore de prendre l'affaire sous sa protection.

Malheureusement, les jalousies et les rivalités menaçaient déjà, dès cette époque, de ruiner toute entreprise qui ne pourrait compter, pour se soutenir, que sur les profits de la traite. M. de Monts, successeur de M. de Chaste, fut

le premier à en faire la triste expérience.

Le voyage qu'il avait fait avec M. Chauvin, dès 1599 ; les souffrances et les privations auxquelles avaient été condamnés les quelques malheureux qui avaient consenti à hiverner à Tadoussac, l'avaient décidé à chercher un climat moins rigoureux. Champlain, qui avait encore présentes à son souvenir toutes les beautés du Mexique et des Antilles, ne dut pas être loin d'approuver ses idées. " M. de Monts, dit-il, me demanda si j'aurais agréable

de faire ce voyage avec lui. Le désir que j'avais eu au dernier, s'était accru en moi ; ce qui me fit lui accorder, avec la licence que m'en donnerait Sa Majesté, qui me le permit, pour toujours lui en faire fidèle rapport."

Au printemps de 1604, Champlain fut donc chargé de conduire la petite colonie vers des régions plus méridionales, et M. de Mons, pour mieux assurer son choix, voulut suivre l'expédition en personne. Le temps fut si favorable, qu'au bout d'un mois on était au cap de La Hève. Mais M.

de Monts n'ayant pas eu, comme M. de Chaste, la précaution de faire explorer les lieux à l'avance, la grande moitié de l'été se passa à chercher un lieu qui fût du goût de tout le monde.

Enfin, après avoir parcouru avec Champlain toutes les côtes d'Acadie, pénétré jusqu'au fond de la baie Française (Fundy), il s'arrêta à une petite île "qu'il jugea d'assiette forte et à proximité d'un terroir qui paraissait très-bon." Mais le manque d'eau douce et les ravages du scorbut le firent bientôt changer de résolution, et trans-

porter ses colons au port Royal, dont il avait déjà, avec Champlain, remarqué les avantages et les beautés naturelles.

Pendant les trois années qu'il passa à l'Acadie, Champlain donna de nombreuses preuves de l'infatigable activité de son esprit. Dès l'automne de 1604, il avait visité, avec M. de Monts lui-même, la côte des Etchemins, c'est-à-dire, une bonne partie du littoral de la Nouvelle-Angleterre. Le printemps suivant, il continua cette exploration jusqu'au-delà du cap Cod. Mais, dans toute cette étendue de pays, M. de

Monts ne trouva rien de préférable au port Royal, où dès lors il résolut de transporter son habitation (1605). L'année suivante, Champlain recommença le même voyage avec M. de Poutrincourt, qui trouvait peut-être M. de Monts trop difficile, et qui voulait du reste pousser les découvertes encore plus loin. Cette fois, nos voyageurs doublèrent le cap de Malbarre, et s'en revinrent sans être guère plus avancés.

L'hiver passé à Port-Royal fut beaucoup moins pénible, grâce aux pré-

cautions que l'on prit, et au bon ordre qui régna constamment dans l'habitation. " Nous passames, dit Champlain, cet hyver fort joyusement, et fîmes bonne chère, par le moyen de l'ordre de Bon-Temps que j'y établis, que chacun trouva utile pour la santé, et plus profitable que toutes les médecines dont on eût pu user." Cet ordre consistait à faire passer à tour de rôle par la charge de maître-d'hôtel tous ceux de la table de M. de Poutrincourt ; ce qui ne manqua pas de créer une espèce d'émulation, à qui ferait à la compagnie le meilleur traitement.

Malheureusement pour M. de Monts, les affaires n'allaient pas si bien de l'autre côté de l'Océan. Son privilège lui avait suscité un orage auquel il était moralement impossible de résister. Les Bretons et les Basques se répandirent en plaintes amères, prétendant qu'on allait ruiner le commerce et la navigation, amoindrir le revenu des douanes du royaume, et réduire à la mendicité un grand nombre de familles qui n'avaient point d'autre moyen de subsistance. " Le sieur de Monts ne sut si bien faire, que la volonté du roi ne fût détournée par

quelques personnages qui étaient en crédit, qui lui avaient promis d'entretenir trois cents hommes au dit pays. Donc, en peu de temps, sa commission fut révoquée, pour le prix de certaine somme qu'un certain personnage eut sans que Sa Majesté en sût rien." Comme compensation de plus de cent mille livres qu'il avait dépensées depuis trois ans, et des peines infinies qu'il s'était données pour fonder un établissement solide et durable en Amérique, "il lui fut accordé six mille livres, à prendre sur les vaisseaux qui iraient trafiquer des pelleteries. C'était,

remarque Champlain, lui donner la mer à boire, la dépense devant surmonter la recette. Hé, bon Dieu ! qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se révoque de la façon, sans juger mûrement des affaires, premier que d'en venir là ?”

De retour en France en 1607, Champlain alla trouver M. de Monts, lui fit un rapport fidèle de ses voyages et de tout ce qui s'était passé à Port-Royal, depuis son départ. Il avait pris un plan de l'habitation de Sainte-Croix, de celle de Port-Royal, et fait en même

temps la carte de tous les lieux les plus remarquables qu'il avait visités, tant avec lui qu'avec M. Poutrincourt : l'île Sainte-Croix, le port Royal, le port aux Mines (Havre-à-l'Avocat), l'entrée de la rivière Saint-Jean et du Kénébec, la baie de Saco, de Gloucester, de Plymouth, de Nauset et de Chatam, sans compter plusieurs havres de la côte d'Acadie, comme La Hève, le port au Mouton et le port Rossignol.

Malgré toutes ses pertes et ses dé-sappointements, M. de Monts ne se

découragea point. Il fit part à Champlain des nouveaux desseins qu'il avait formés. Celui-ci, qui avait maintenant une juste idée de la position des lieux et des avantages qu'on pouvait y trouver, lui conseilla, cette fois, " de s'aller loger dans le grand fleuve Saint-Laurent, où le commerce et trafic pouvaient faire beaucoup mieux qu'en l'Acadie, mal aisée à conserver à cause du nombre infini de ses ports, qui ne se pouvaient garder que par de grandes forces ; joint qu'il y a peu de sauvages, et que l'on ne pourrait, de ce côté, pénétrer jusque parmi les nations sé-

dentaires qui sont dans l'intérieur du pays, comme on pourrait faire par le Saint-Laurent."

M. de Monts, reconnaissant la sagesse de cet avis, suivit le parti que lui proposait Champlain. Le privilège exclusif de la traite lui fut accordé de nouveau, quoique pour un an seulement, et, au printemps de 1608, il équipa deux vaisseaux. Pont-Gravé, "député pour les négociations avec les sauvages du pays, prit les devants pour aller à Tadoussac ; Champlain, que M. de Monts honora de sa lieutenance, partit

après lui avec toutes les choses nécessaires à une habitation.”

Champlain arriva à Québec, le 3 juillet ; “où étant, dit-il, je cherchai lieu propre pour notre habitation ; mais je n'en pus trouver de plus commode, ni de mieux situé, que la pointe de Québec, ainsi appelé des sauvages, laquelle était remplie de noyers.”

Aussitôt une partie des ouvriers est employée à abattre les arbres pour y faire l'habitation, à scier le bois, à creuser les caves et les fossés ; les autres furent envoyés à Tadoussac,

pour en rapporter le reste des approvisionnements.

Pendant qu'on jetait ainsi les fondations de la ville de Québec, un malheureux complot faillit étouffer la colonie dès son berceau. Un serrurier normand, nommé Jean Duval, mécontent de la nourriture et dégoûté du travail, forma le projet d'assassiner Champlain, et d'aller ensuite se donner "aux Basques ou Espagnols qui étaient pour lors à Tadoussac." Il réussit à s'assurer le concours de quatre autres, "qui promirent chacun de faire en

sorte d'attirer le reste à leur dévotion." Ils en étaient à chercher l'occasion favorable, lorsqu'un des conjurés, Antoine Natel, découvrit toute la trame. On saisit les quatre coupables, Champlain institua une espèce de jury, composé de Pont-Gravé, du capitaine du vaisseau, du chirurgien, du maître, du contre-maître et de quelques autres. Le chef de la conspiration fut exécuté, pour servir d'exemple, et les autres renvoyés en France, pour y subir leur procès. " Depuis qu'ils furent hors, tout le reste se comporta sagement en son devoir."

Pont-Gravé reconduisit les vaisseaux en France, et Champlain demeura avec vingt-sept ou vingt-huit personnes pour continuer les travaux commencés.

“ Le site que choisit Champlain, dit M. l'abbé Ferland, convenait admirablement à son dessein de créer et d'organiser une France Nouvelle dans l'Amérique. Placé à cent trente lieues de l'embouchure du Saint-Laurent, Québec possède un havre magnifique, qui peut contenir les flottes les plus nombreuses, et où les plus gros vaisseaux peuvent arriver facilement de la

mer. A ses pieds coule le grand fleuve, qui fournit une large voie pour pénétrer jusqu'au centre de l'Amérique Septentrionale. Sur ce point, le Saint-Laurent se rétrécit considérablement, n'ayant au plus qu'un mille de largeur ; de sorte que les canons de la ville et de la citadelle peuvent foudroyer les vaisseaux qui tenteraient de franchir le passage. Québec est donc la clef de la vallée du grand fleuve, dont le cours est de près de huit cent lieues ; il est la sentinelle avancée de l'immense empire français que rêva Louis XIV, et qui devait se prolonger depuis

le détroit de Belle-Isle jusques au golfe du Mexique. ”

Québec avait encore une autre épreuve à subir. Le scorbut et la dysenterie lui enlevèrent, pendant l'hiver, les trois-quarts de ses premiers fondateurs. Quand les vaisseaux revinrent au printemps, vingt personnes avaient succombé à cette cruelle maladie.

Le 7 juin 1609, Champlain, laissant pour commander à sa place le sieur Desmarais, alla rejoindre Pont-Gravé à Tadoussac.

Ce n'était pas tout d'avoir fondé, à plus de cent lieues dans le fleuve, une frêle habitation qu'un souffle pouvait anéantir ; il fallait étudier le pays, lier de nouvelles connaissances avec les tribus environnantes, sans l'amitié ou le concours desquelles tout essai d'établissement était absurde et impossible. C'est pourquoi, dès l'arrivée des vaisseaux, Champlain ne voulut rien entreprendre sans avoir l'avis de Pont-Gravé, dont il connaissait mieux que personne la longue expérience. Il fut résolu qu'il suivrait, avec une chaloupe de vingt hommes, les Montagnais et

les nations alliées jusqu'au pays des Iroquois, tant pour les assister contre ces ennemis irréconciliables, que pour continuer les découvertes commencées.

Les Montagnais ne manquèrent pas de représenter à Champlain, qu'on leur avait promis solennellement (dès 1603) du secours contre les Iroquois. En 1608, il en avait été empêché par les travaux qu'il fallait surveiller : mais, cette année, les Algonquins et les Hurons se joignirent aux Montagnais pour lui rappeler que Pont-Gravé et lui leur avaient témoigné, il n'y avait

pas encore dix lunes, le désir de les assister dans une guerre regardée comme indispensable. C'était, en effet, le moment ou de se concilier ces nombreuses et puissantes tribus, ou de se les aliéner peut-être pour toujours. Champlain les suivit donc avec ses quelques Français. La petite armée remonta la rivière des Iroquois (ou de Sorel), et s'avança avec précaution jusqu'à une assez grande distance dans le lac qui depuis a toujours porté le nom de Champlain.

Le soir du 29 juillet, sur les dix

heures, on rencontra l'ennemi. Les Iroquois mirent à terre, et se barricadèrent de leur mieux ; les alliés rangèrent leurs canots attachés les uns contre les autres, et gardèrent l'eau, à portée d'une flèche, jusqu'au lendemain matin. " La nuit se passa en danses et chansons, avec une infinité d'injures de part et d'autre." Le jour venu, on prit terre, en cachant toujours soigneusement les Français, pour ménager une surprise. Les Iroquois, au nombre de deux cents hommes forts et robustes, s'avancèrent avec assurance, au petit pas, trois des prin-

cipaux chefs à leur tête. Les alliés, de leur côté, marchaient pareillement en bon ordre ; ils comptaient avant tout sur l'effet foudroyant des armes à feu, dont les Iroquois n'avaient encore aucune idée. Champlain "leur promit de faire ce qui serait en sa puissance, et de leur montrer, dans le combat, tout son courage et sa bonne volonté ; qu'indubitablement ils les déferaient tous."

Quand les deux armées furent à la portée du trait, l'armée alliée ouvrit ses rangs. Champlain s'avança jusqu'à

trente pas des ennemis, qui demeurèrent interdits à la vue d'un guerrier si étrange pour eux. Mais leur surprise fut au comble, quand, du premier coup d'arquebuse, ils virent tomber deux de leurs chefs, avec un autre de leurs compagnons grièvement blessé. Champlain n'avait pas encore rechargé, qu'un des Français caché dans le bord du bois, tira un second coup, et les jeta dans une telle épouvante, qu'ils prirent la fuite en désordre. Les alliés firent dix à douze prisonniers, et n'eurent que quinze ou seize des leurs de blessés.

M. de Monts avait écrit à Champlain toutes les difficultés que lui suscitaient les marchands bretons, basques, rochelais et normands; l'habitation, du reste, lui demeurait, par convention faite avec ses associés. Champlain crut donc à propos de repasser en France, et laissa à Québec, de l'avis de Pont-Gravé, "un honnête homme appelé le capitaine Pierre Chavin, de Dieppe, pour commander en sa place."

La commission de M. de Monts venait d'être une seconde fois révoquée. Cependant, il ne se rébuta pas encore ;

le rapport que lui fit Champlain de ses nouvelles découvertes, et des heureuses dispositions des Sauvages, l'engagea à ne point renoncer à un si noble dessein. " Il se délibéra d'aller à Rouen trouver ses associés, les sieurs Collier et Legendre, pour aviser à ce qu'ils avaient à faire l'année suivante. Ils résolurent de continuer l'habitation, et parachever de découvrir dans le grand fleuve Saint-Laurent, suivant les promesses des Ochatéguins [ou Hurons], à la charge qu'on les assisterait en leurs guerres, comme on leur avait promis."

M. de Monts s'en retourna à Paris avec Champlain, et essaya d'obtenir privilége au moins pour les "nouvelles découvertes que l'on venait de faire, où personne auparavant n'avait encore traité ; ce qu'il ne put gagner, quoique les demandes et propositions fussent justes et raisonnables. Il ne laissa pas pourtant de poursuivre son dessein, pour le désir qu'il avait que toutes choses réussissent au bien et honneur de la France."

Avant de repartir pour le Canada, Champlain voulut savoir de M. de

Monts s'il n'était point d'avis qu'il hivernât à Québec; celui-ci remit le tout à sa discrétion.

Il s'embarqua à Honfleur dès le 7 de mars 1610, " avec quelque nombre d'artisans. " Les Montagnais l'attendaient à Tadoussac, impatients de savoir s'il les accompagnerait dans une nouvelle campagne contre les Iroquois. Il les assura qu'on était toujours dans la disposition de leur prêter main-forte, pourvu que, de leur côté, ils tinssent la parole qu'ils lui avaient donnée, " de le mener découvrir les Trois-Rivières,

jusqu'à une grande mer dont ils lui avaient parlé, pour revenir par le Saguenay à Tadoussac." Ils répondirent qu'ils avaient encore cette volonté ; mais que ce voyage ne pouvait se faire que l'année suivante. Ce retard contrariait Champlain. " Toutefois, dit-il, j'avais deux cordes à mon arc, les Algonquins et les Ochatéguins m'ayant aussi promis de me faire voir leur pays, le grand lac, quelques mines de cuivre et autres choses, si je consentais à les aider dans leurs guerres."

Il monta donc aux Trois-Rivières, où

étaient déjà rendus les Montagnais. Un parti d'Algonquins devait venir les rejoindre à la rivière des Iroquois.

Cette fois, on trouva les ennemis fortifiés, et entourés d'une barricade "faite de puissants arbres arrangés les uns sur les autres en rond." La résistance fut longue et vigoureuse. Champlain, dès le commencement du combat, fut blessé d'un coup de flèche, qui lui fendit le bout de l'oreille, et pénétra dans le cou ; ce qui ne l'empêcha pas cependant "de faire le devoir." Enfin nos guerriers, encouragés par un

renfort que leur amena le brave Des Prairies, parvinrent à rompre la barricade ; tout fut tué, ou noyé dans la rivière, à la réserve de quinze, qui furent faits prisonniers.

Les Algonquins consentirent à emmener avec eux un jeune Français, à condition que Champlain accepterait en échange un jeune Sauvage, nommé Savignon, pour lui faire voir la France

Après avoir fait achever la palissade de l'habitation, Champlain, qui avait appris la nouvelle des troubles arrivés

à Brouage, et de la mort du roi (Henri IV), se décida à repasser la mer encore cette année. Du Parc, qui avait déjà hiverné avec le capitaine Pierre Chauvin, demeura commandant de la place. Toute sa garnison se composait de seize hommes.

Dans les derniers jours de l'année 1610, Champlain, engagé depuis plus de dix ans dans de longs voyages ou des expéditions aventureuses, conclut une alliance qui semble avoir été ménagée par le concours de M. de Monts.

“ Le 27 décembre, il signa à Paris son

contrat de mariage avec demoiselle Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du roi, et de dame Marguerite Alix. A cet acte assistèrent, comme témoins, le sieur de Monts, qui portait encore le titre de lieutenant-général du roi, et plusieurs membres de sa compagnie qui avaient contribué à la fondation de Québec. Le mariage se fit probablement vers le commencement de l'année 1611. Hélène Boullé n'avait encore que douze ans, et elle avait été élevée dans le calviniste ; tandis que Champlain était parvenu à un âge mûr, et

se faisait gloire d'être catholique sincère ; cette union fut cependant heureux. Il instruisit lui-même la jeune personne, et eut le bonheur de la convertir à la foi catholique, à laquelle elle demeura toujours fermement attachée pendant le reste de sa vie. A cause de son extrême jeunesse, elle demeura à Paris auprès de ses parents, et ce ne fut que dix ans plus tard qu'elle suivit son mari au Canada."

Dès le premier mars 1611, Champlain et Pont-Gravé repartirent pour le Canada. La traversée fut longue et pé-

rilleuse. En approchant du Grand-Banc, le vaisseau se trouva enveloppé de brumes épaisses, au milieu d'énormes banquises de glaces. Nos voyageurs furent ainsi entre la mort et la vie pendant plus de deux mois, et n'arrivèrent à Tadoussac que le 13 de mai.

A Québec, Du Parc et ses compagnons avaient passé un fort bon hiver, sans maladie, ni accident.

Champlain se rendit immédiatement au Grand-Saut, où il arriva le 28, rame-

nant avec lui Savignon. Les Algonquins devaient y être rendus dès le 20, mais n'arrivèrent que le 13 de juin.

Les traiteurs, qui, l'année précédente, étaient montés au-devant des Sauvages, jusqu'au cap de la Victoire, se rendirent, cette année (1611), jusqu'au Grand-Saut. Une des raisons qui les fit aller si loin, fut sans doute d'épargner à ceux qui descendaient à la traite les dangers d'un long voyage et les attaques des Iroquois ; mais la rivalité des marchands était surtout ce qui les faisait courir à la rencontre

de ces barbares, pour enlever plus tôt leurs riches pelleteries.

En attendant l'arrivée des sauvages, Champlain s'occupa à faire une exploration plus complète des environs du Grand-Saut, " afin de trouver un lieu convenable pour la situation d'une habitation, et d'y préparer une place pour y bâtir. Je considèrai, dit-il, fort particulièrement le pays ; mais en tout ce que je vis, je ne trouvai point de lieu plus propre, qu'un petit endroit qui est jusques où les barques et chaloupes peuvent monter aisément, néanmoins

avec un grand vent, ou à la cirque, à cause du grand courant d'eau ; car, plus haut que le dit lieu (qu'avons nommé la Place-Royale), y a quantité de petits rochers, et basses qui sont fort dangereuses..... Ayant donc reconnu fort particulièrement et trouvé ce lieu un des plus beaux qui fût en cette rivière, je fis aussitôt couper et défricher le bois de la dite Place-Royale, pour la rendre unie et prête à y bâtir."

Sans paraître regretter sa fondation première, Champlain prévoyait le moment où il deviendrait nécessaire d'établir de nouvelles habitations ; et, en

désignant d'avance l'emplacement de la florissante ville de Montréal, il ne montra pas moins de sagesse et de hauteur de vue que dans son premier choix. Malheureusement, l'état de dénuement dans lequel on le laissa pendant plus de vingt ans, ne lui permit pas de réaliser toute la grandeur de ses projets.

L'affection et la confiance que lui témoignèrent, cette année, tous les sauvages qui vinrent à la traite, est une preuve frappante que la conduite qu'il avait tenue, était en effet le vrai moyen

de s'attacher ces nations, et par suite de les amener insensiblement à la connaissance de l'Évangile, et à la lumière de la civilisation.

Aussitôt arrivé en France, Champlain se hâta d'aller trouver M. de Monts, pour lui faire connaître les belles espérances qu'on pouvait se promettre des Algonquins et des Hurons, pourvu qu'on leur prêtât du secours dans leurs guerres, comme il leur avait été promis. Mais les associés, fatigués des dépenses, ne voulurent plus continuer l'association, parce que, sans

privilége, le commerce devenait ruineux. " M. de Monts convint alors avec eux de ce qui restait en l'habitation de Québec, moyennant une somme de deniers qu'il leur donna pour la part qu'ils y avaient, et envoya quelques hommes pour la conservation de la place, en attendant qu'il pût obtenir une commission. Mais des affaires de conséquence lui firent abandonner sa poursuite," et il remit la chose entre les mains de Champlain.

Sur ces entrefaites, arrivèrent les vaisseaux de la Nouvelle-France (1612).

Ils rapportèrent que les sauvages, cette année, étaient descendus au saut Saint-Louis au nombre de plus de deux cents, avec l'espérance d'y rencontrer Champlain ; qu'ils avaient paru fort contrariés de ne pas l'y voir, après les espérances qu'il leur avait données. On les avait assurés qu'il tiendrait sa promesse, et reviendrait l'année suivante ; ce qu'il fit en effet. Mais certains traiteurs, poussés par la jalousie et l'esprit de lucre, ne manquèrent pas de profiter de cette circonstance, pour faire courir de faux bruits, et allèrent jusqu'à assurer à ces peuples que

Champlain était mort, et qu'ils ne devaient plus compter sur son retour.

Champlain, cependant, travaillait activement à remédier à tous ces désordres. Il jugea que le plus sûr moyen de faire réussir une entreprise qui intéressait l'honneur de la religion et de la France, était de mettre la nouvelle colonie sous la protection de quelque personnage d'influence, et s'adressa au comte de Soissons, " prince pieux et affectionné en toutes saintes entreprises, lui remontrant l'importance de l'affaire, les moyens de la

régler, et la ruine totale dont elle était menacée au grand déshonneur du nom français, si Dieu ne suscitait quelqu'un qui la voulût relever. Le comte promit, sous le bon plaisir du roi, d'en prendre la protection. ”

Champlain présenta, en conséquence, une requête au roi et à son conseil ; et obtint que le comte de Soissons serait nommé gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France. Celui-ci reçut ses lettres de commission en date du 8 octobre 1612, et, le 15 du même mois, Champlain était nommé sor

lieutenant. Malheureusement, le comte de Soissons mourut quelques jours après, et le prince de Condé, qui lui succéda, était trop impliqué dans les troubles politiques pour être bien utile à l'avancement de la colonie.

De nouvelles difficultés, suscitées "par quelques brouillons, qui n'avaient cependant aucun intérêt en l'affaire," retardèrent tellement la publication du privilège et des règlements de la nouvelle association, qu'il fut impossible à Champlain de rien faire encore cette année (1613) pour l'habitation

de Québec, " dans laquelle il désirait mettre des ouvriers pour la réparer et l'augmenter. " De sorte, qu'il fallut, pour le moment, se contenter de passe-ports, que le prince donna pour quatre vaisseaux prêts à faire voile, lesquels s'engageaient à fournir chacun quatre hommes pour la continuation des découvertes.

Le voyage de 1613 fut pour Champlain une déception, quoiqu'il n'ait pas été un des moins utiles. Champlain eut un moment l'espoir de trouver enfin le fameux passage du Nord.

Ouest tant cherché par tous les navigateurs.

Un de ceux qui étaient retournés du Canada en 1612, nommé Nicolas de Vignau, lui assura que le lac où l'Ou-taouais prenait sa source, se déchargeait dans la mer du Nord, sur le rivage de laquelle il disait avoir vu de ses propres yeux les débris d'un vaisseau et les chevelures de quatre-vingts anglais qui formaient l'équipage. Ce récit paraissait d'autant plus vraisemblable, que les Anglais avaient tout récemment poussé leurs courses aventureuses

jusque dans les profondeurs de la baie d'Hudson. Le chancelier de Sillery, le maréchal de Brissac, le président Jeannin et autres personnes graves, furent d'avis que Champlain ne devait pas négliger de voir la chose en personne.

Il partit donc de l'île Sainte-Hélène le 27 de mai 1613 avec quatre français et un sauvage, et remonta l'Outaouais jusqu'à la résidence de Tessouat, chef des Algonquins de l'île, c'est-à-dire jusqu'à l'île des Allumettes. Tessouat, qui avait déjà fait la connaissance de

Champlain les années précédentes, reçut cette visite inattendue et inespérée avec toutes les marques de la plus vive satisfaction. Il prépara un grand festin, pour souhaiter la bienvenue à ces hôtes extraordinaires. Tous les principaux chefs devaient s'y trouver, et là Champlain leur ferait connaître ses intentions et le but de son voyage.

Le repas fini, il fallut, suivant la coutume, fumer le calumet pendant une demi-heure ; après quoi, Champlain leur exposa, qu'il était venu

d'abord pour les visiter et lier avec eux une amitié encore plus durable, mais aussi pour leur demander ce qu'ils lui avaient déjà promis, c'est-à-dire, de lui faciliter le voyage de la mer du Nord, que de Vignau prétendait avoir vue l'année précédente.

De Vignau, qui n'avait jamais été plus loin que la cabane de Tessouat, ne pouvait plus échapper à une conviction des plus humiliantes et des plus terribles. Tessouat et les autres capitaines, indignés d'une si impudente imposture, s'écrièrent " qu'il le

fallait faire mourir, ou qu'il dît celui avec lequel il y avait été, et qu'il déclarât les lacs, rivières et chemins par lesquels il avait passé." De Vignau n'avait garde d'accepter un pareil défi; il avait toujours compté que les difficultés incroyables d'un pareil voyage effraieraient Champlain, où qu'enfin quelque obstacle insurmontable finirait par lasser son courage, et qu'ainsi, après avoir fait sans dépense le voyage du Canada, il n'en toucherait pas moins la récompense promise à sa prétendue découverte.

“Après avoir songé à lui,” il se jeta à genoux aux pieds de Champlain, et demanda son pardon. “Ainsi transporté de colère, dit Champlain, je le fis retirer, ne le pouvant plus endurer devant moi.” Les Algonquins voulaient absolument en faire bonne justice, et, si Champlain ne leur eût défendu de lui faire aucun mal, ils l’eussent infailliblement mis en pièces.

Cette expédition, quoique manquée dans son objet principal, eut néanmoins un excellent résultat. Tous ces peuples, l’année précédente, avaient été si

mécontents des traiteurs, qu'ils avaient pris la résolution de ne plus descendre ; et il fallut tout l'ascendant que Champlain avait sur eux pour les ramener à de meilleures dispositions.

De retour en France, Champlain s'occupa de mener à bonne fin les négociations qui n'avaient pu se terminer avant le départ des vaisseaux, et réussit enfin à former une puissante compagnie, qui devait se composer des marchands de Saint-Malo, de Rouen, et de la Rochelle ; mais les Rochelois furent si longtemps à accepter les conditions,

qu'on les laissa de côté ; les Normands et les Bretons “ prirent l'affaire moitié par moitié. ”

A peine cette société des marchands était-elle formée, que quelques malouins incommodes, fâchés de ne s'être pas présentés à temps, et ne pouvant contester les droits de la compagnie, eurent l'adresse de faire insérer, “ au cahier général des états, ” un article demandant que la traite fût libre pour toute la province. Champlain, voyant encore sur le point d'échouer un projet qui semblait promettre un meilleur

avenir à sa chère colonie, alla trouver le prince de Condé, et lui représenta l'intérêt qu'il avait à ne point laisser annuler un privilège aussi nécessaire. Il plaida si bien la cause, que la société fut maintenue dans ses droits.

Non content d'assurer le progrès matériel de la Nouvelle-France, Champlain s'occupait en même temps à lui procurer un bien encore plus précieux que tous les avantages temporels. Le spectacle de tant de peuples sans foi, ni loi, sans dieu et sans religion, comme

il avait pu le constater dans tous ses voyages, avaient excité dans son âme une immense compassion pour ces pauvres et malheureux infidèles. “ Je jugeai à part moi, dit-il, que ce serait faire une grande faute, si je ne m'employais à leur préparer quelque moyen pour les faire venir à la connaissance de Dieu.” Ce qui l'avait empêché jusque-là d'exécuter ce saint projet, “ c'est qu'il fallait faire une dépense qui eût excédé ses moyens ”; et il comprenait mieux que personne la difficulté de pourvoir aux frais et à l'entretien d'une mission, surtout avec une

compagnie dont plusieurs des membres étaient calvinistes.

Ayant eu occasion de s'en ouvrir à plusieurs, et, entre autres, au sieur Houel, celui-ci lui suggéra de s'adresser aux Récollets, lui promettant son appui et toute l'influence qu'il pouvait avoir auprès du provincial, le P. du Verger. Afin de faciliter cette bonne œuvre, Champlain alla lui-même trouver les cardinaux et les évêques qui s'étaient rendus à Paris pour la tenue des états-généraux, et réussit à recueillir une somme de près de quinze

cents livres pour l'achat des choses les plus nécessaires.

Toute l'année 1614 fut ainsi employée à consolider les réglemens de la compagnie des marchands, et à préparer les voies aux missionnaires. Enfin, au printemps de 1615, Champlain repartit de France avec quatre religieux récollets : le P. Denis Jamay, commissaire, le P. Jean Dolbeau, le P. Joseph le Caron et un frère, nommé Pacifique du Plessis. Ils arrivèrent à Tadoussac le 25 de mai.

Aussitôt que les barques furent prêtes, Champlain se rendit à Québec, où, de concert avec le P. Dolbeau, il détermina l'emplacement de la première église du pays, et du logement des Pères qui devaient la desservir.

L'habitation occupait tout le milieu de la pointe de Québec, c'est-à-dire, le terrain renfermé entre la Place et les rues Notre-Dame, Sous-le-Fort et Saint-Pierre. Impossible de loger une chapelle dans l'enceinte, elle contenait déjà le magasin, trois corps de logis et quelques petites dépendances, et la

plus petite bâtisse eût complètement absorbé tout l'espace qui servait de cour intérieure. Du côté du fleuve, il ne restait guères que la largeur de la rue Saint-Pierre ; en arrière il fallait laisser un passage. Enfin du côté du Saut-au-Matelot, il n'y avait qu'une petite lisière de terre qui venait mourir au pied de la côte actuelle de la basse ville ; une chapelle, placée de ce côté eût obstrué les défenses de la place, sans compter qu'elle eût été sérieusement exposée à nos trop fréquentes tempêtes de nord-est. Il n'y avait donc qu'un seul endroit convenable ; l'anse

du Cul-de-Sac, dans le voisinage du jardin de Champlain, offrait un assez joli fonds, retiré et solitaire, comme il convient à la maison de Dieu.

Moins d'un mois après, le 25 de juin 1615, le P. Dolbeau y disait la première messe, et les offices continuèrent à s'y célébrer régulièrement tous les dimanches.

Cette année enfin, après tant de retards et de désappointements, Champlain put réaliser et compléter ce qu'il n'avait pour ainsi dire qu'ébauché en

1613, l'exploration des pays de l'ouest, et un commencement de colonie chez les Hurons.

Toutes ces entreprises, cependant, ne pouvaient être menées à bonne fin, que par le moyen et le concours des nations indigènes. Cette année, plus que jamais, les sauvages descendus à la traite, représentèrent vivement à Champlain, que, si on ne leur prêtait un secours efficace, il devenait de plus en plus impossible de quitter leur pays, pour venir de si loin s'exposer

aux embûches que leur tendaient continuellement les Iroquois.

“ Sur quoi, dit Champlain, le sieur du Pont et moi avisâmes qu’il était très-nécessaire de les assister, tant pour les obliger davantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entreprises et découvertures, qui ne se pouvaient faire en apparence que par leur moyen, et aussi que cela leur serait comme un acheminement et préparation pour venir au christianisme.

Le chemin à suivre pour éviter les

embûches des Iroquois, était excessivement long et pénible. Il fallait remonter l'Outaouais avec ses rapides, passer par le lac Nipissing, pour prendre ensuite le cours de la rivière des Français. Le pays des Hurons était, comme on sait, situé au fond de la baie Georgienne, à l'ouest du lac Simcoc.

Champlain rejoignit au pays des Hurons les quelques français qui étaient partis un peu auparavant avec le P. le Caron. Pendant les longs préparatifs de l'expédition projetée contre les Iroquois, il parcourut toutes les bourgades

hurones, observant attentivement les beautés du pays et les mœurs et coutumes des habitants.

L'armée partit de Cahiagué le premier de septembre, et prit la direction de la rivière Trent et de la baie de Quinté. Quand on eut traversé le lac des Entouoronon (le lac Ontario), on cacha soigneusement les canots. Après avoir fait, à travers le pays des Iroquois, environ une trentaine de lieues, les alliés arrivèrent enfin devant le fort des ennemis.

Un corps de cinq cents guerriers carantouanais qui devait venir faire diversion par un autre côté, n'arriva que plusieurs jours après le temps convenu. L'attaque eut lieu cependant; mais les sauvages se ruèrent sur le fort sans aucun ordre, et Champlain ne put jamais réussir à se faire entendre dans la chaleur du combat; ce premier assaut fut inutile. Le soir, dans un conseil, Champlain proposa de construire, pour le lendemain, un cavalier, du haut duquel les arquebusiers français auraient plus d'avantage à tirer, et une espèce de mantele-

pour protéger les assaillants contre les flèches et les pierres lancées de dessus les palissades.

Quelques-uns voulaient qu'on attendit le renfort des Carantouanais ; mais Champlain, voyant que l'armée alliée était assez forte pour emporter la place, craignant d'ailleurs qu'un retard ne donnât aux ennemis le temps de se fortifier davantage, fut d'avis qu'on livrât de suite un second assaut.

L'indiscipline des sauvages fit tout manquer ; il fallut songer à la retraite.

Champlain avait reçu deux blessures à la jambe et au genou.

Quand les alliés furent de retour au lac Ontario, Champlain demanda qu'on le reconduisît à Québec. Mais les Hurons, qui avaient intérêt à le garder avec eux, firent en sorte qu'il n'y eût point de canot disponible ; et il dut se résigner à passer l'hiver en leur pays.

L'armée fut de retour à Cahigué dans les derniers jours de décembre. Champlain, après s'être reposé quelques jours chez son hôte Darontal (ou Atironta), se rendit à Carhagouha pour

y revoir le P. le Caron. Ils partirent tous deux ensemble le 15 février, et allèrent visiter la nation du Petun (les Tionnontatés), qui demeuraient plus au sud-ouest. De là, ils poussèrent jusqu'au pays des Andatahouat ou Cheveux-Relevés, et, si on ne les en eût détournés, ils voulaient se rendre jusqu'à la nation Neutre (les Attlouandaronk).

Enfin, le printemps venu, Champlain se fit reconduire à Québec, où l'on était fort inquiet sur son sort. Avant le départ des vaisseaux, il fit agrandir

l'habitation de plus d'un tiers, et en augmenta les fortifications. " Nous fîmes, dit-il, le tout bien bâtir de chaux et sable, y en ayant trouvé de très-bonne en un lieu proche de la dite habitation."

Le prince de Condé venait d'être arrêté, le premier de septembre 1616. Champlain se douta bien que les ennemis de la société profiteraient de sa détention, pour exciter de nouveaux troubles et faire annuler la commission. Il ne cessait de remontrer aux marchands, que, si l'on ne prenait les

moyens d'augmenter et de fortifier Québec, la traite finirait par leur être enlevée de force. Les associés objectaient, que les dépenses annuelles étaient énormes, et que, dans un moment de trouble comme on était alors en France, la compagnie, d'une année à l'autre, pouvait avoir le même sort que celle de M. de Monts, et qu'ils en seraient pour leurs frais. Champlain leur représenta que les circonstances étaient bien changées : M. de Monts n'était qu'un simple "gentilhomme, qui n'avait pas assez d'autorité pour se maintenir en cour contre l'envie, dans

le conseil de Sa Majesté ; mais que maintenant ils avaient pour protecteur et vice-roi du pays un prince qui les pouvait protéger envers et contre tous, sous le bon plaisir du roi. ”

Deux années se passèrent, sans qu'il se fit beaucoup de progrès.

En 1617 et en 1618, Champlain revint au Canada. Mais le manque de secours laissait toujours l'habitation dans le même état de langueur.

A force de persévérance, il obtint

enfin, pour l'année 1619, quelques munitions de guerre, et des provisions de bouche ; la compagnie s'engageait à envoyer quatre-vingts personnes, " y compris le chef, trois Pères récollets, commis, officiers, ouvriers et laboureurs. "

L'année 1619 s'écoula, et, de toutes ces promesses de secours et d'hommes, aucune ne fut tenue. Cependant, on se plaignait partout de la compagnie, qui, jouissant d'un privilège fort avantageux, ne remplissait point ses engagements envers la colonie. D'une autre

part, la concorde était loin de régner parmi les associés. Les huguenots avaient à cœur de ne pas voir la religion catholique s'enraciner dans le Canada ; tandis que les catholiques se réjouissaient des efforts qu'on faisait pour l'y établir. De là naissaient des divisions et des procès ; chaque parti se défiait de l'autre, et entretenait son commis particulier, chargé d'examiner tout ce qui se passait à Tadoussac et à Québec.

Franc, loyal et honnête, Champlain ne leur ménageait aucun reproche, au

sujet de leur conduite. Aussi voulurent-ils se délivrer d'un censeur incommode, en l'obligeant à s'occuper de découvertes, pendant que Pont-Gravé resterait à Québec, revêtu du commandement, et chargé de la traite. Ils espéraient que ce dernier serait plus souple et plus traitable. Champlain leur répondit que, comme lieutenant-général du vice-roi, il avait l'autorité sur tous les hommes de l'habitation ; qu'il l'exerçait partout, excepté dans leur magasin, où était placé leur premier commis ; que le sieur de Pont-Gravé était son ami, qu'il le respectait

comme son père, à cause de son âge, mais qu'il ne lui cèderait jamais aucun de ses droits ; " qu'il n'entendait faire le voyage qu'avec la même autorité qu'il avait eue auparavant ; autrement, qu'il protestait tous dépens, dommages et intérêts contre eux, à cause de son retardement."

La-dessus, il leur présenta une lettre dans laquelle le Roi insistait sur l'exécution de ce qu'ils avaient promis, et leur marquait sa volonté expresse que la compagnie fournît à Champlain ce

qui lui serait nécessaire, tant pour l'habitation, que pour les découvertes.

Les marchands s'obstinèrent, et Champlain, qui s'était préparé à passer au Canada avec sa famille, se vit contraint de retourner à Paris, après avoir fait sa protestation. " Nous voilà à chicaner," dit-il ; et, avec son activité et son énergie ordinaires, il se rend à Tours, pour y suivre l'affaire devant le Conseil. Après avoir bien débattu, ajoute-t-il, j'obtiens un arrêt de messieurs du conseil, par lequel il était dit que je commanderais tant à Québec.

qu'autres lieux de la Nouvelle-France, et défense aux associés de me troubler ni empêcher en la fonction de ma charge ; lequel arrêt je leur fais signifier en pleine bourse de Rouen. ”

Le prince de Condé ne pouvait guère s'occuper de la Nouvelle-France ; il céda facilement tous ses titres au duc de Montmorency. Champlain, qui avait contribué à cette transaction, fut nommé son lieutenant, et se disposa à partir avec sa famille (1620). La compagnie, voyant ce changement d'un mauvais œil, suscita encore de

nouvelles tracasseries au sujet des pouvoirs qu'il devait exercer. Mais il n'eut qu'un mot à écrire au nouveau vice-roi ; les associés reçurent un ordre formel et absolu du roi de se désister de leurs poursuites.

Champlain partit enfin vers le 8 de mai, et arriva au moulin Baudé, après une traverse de deux mois. Son beau-frère, Eustache Boullé, fut agréablement surpris et étonné de voir que sa sœur avait eu le courage de braver les fureurs de l'Océan, pour venir se fixer

dans un pays encore sauvage et dénué de tout.

Le 11 juillet, Champlain partit de Tadoussac pour monter à Québec, où, en arrivant, il " se rendit à la chapelle, pour y rendre grâces à Dieu de l'avoir préservé, lui et sa famille, de tous les dangers d'un si long et si pénible voyage. " Le lendemain, après la messe, un des Pères fit une exhortation de circonstance, et, au sortir de la chapelle, on lut publiquement les lettres de commission royale, et celles du vice-roi. " Chacun cria : *Vive le*

Roi ; le canon fut tiré en signe d'allégresse, " et ainsi, dit Champlain, je pris possession de l'habitation et du pays au nom de mon dit seigneur le vice-roi."

Champlain trouva de quoi exercer son zèle. " Je trouvai, dit-il, cette pauvre habitation si désolée et ruinée, qu'elle me faisait pitié. Il y pleuvait de toutes parts ; l'air entraît par toutes les jointures du plancher ; le magasin s'en allait tomber, la cour si sale et orde, que tout cela semblait une pauvre maison abandonnée aux champs où

les soldats avaient passé." En peu de temps, néanmoins, tout fut réparé, grâce à la diligence qu'il y mit.

Un de ses premiers soins fut ensuite de faire commencer, sur le coteau qui dominait l'habitation, un petit fort, qu'il jugea plus que jamais nécessaire " pour éviter aux dangers qui peuvent advenir en un pays éloigné presque de tout secours."—" J'établis, dit-il, cette demeure en une situation très-bonne, sur une montagne qui commandait sur le travers du fleuve Saint-Laurent, qui est un des lieux des plus étroits de la

rivière. Cette maison ainsi bâtie ne plaisait point à nos associés ; mais pour cela il ne faut pas que je laisse d'effectuer le commandement de Mgr. le vice-roi ; et ceci est le vrai moyen de ne point recevoir d'affront. ”

Le duc de Montmorency, voyant avec peine la mauvaise volonté de la compagnie des marchands, avait résolu de mettre un terme à un état de choses si préjudiciable aux intérêts de la colonie. Au printemps de 1621, on apprit, par le premier vaisseau, qu'il avait formé une compagnie nouvelle. M. Dolu,

intendant des affaires du pays, fut chargé d'expédier à Champlain copie des nouvelles commissions, pour le prévenir que le vice-roi avait remis entre les mains des sieurs de Caen la gestion de tout ce qui regardait la traite, et que c'était son désir qu'il ne se fit aucune innovation avant son arrivée.

Malheureusement, le vaisseau de M. de Caen ne paraissait point. Les commis de l'ancienne société n'étaient pas d'humeur à lâcher prise si facilement, à moins que Champlain n'exhibât des

ordres du roi ; ce qu'il ne pouvait faire pour le moment. L'arrivée de Pont-Gravé et de plusieurs des anciens commis vint encore rendre la position plus critique. Il fallait agir avec une grande circonspection.

Le petit fort que Champlain venait de commencer et qu'il se hâta de terminer de son mieux, fut en ce moment le salut de la patrie. Il y mit Dumais et son beau-frère, avec seize hommes, et y jeta les armes et provisions nécessaires. “ En cette façon, dit-il, nous

pouvions parler à cheval." Lui-même se chargea de la garde de l'habitation.

Les commis de l'ancienne société furent contraints d'accepter un compromis, et d'attendre que M. de Caen fût arrivé. Enfin, après des allées et venues et des pourparlers qui durèrent jusqu'au mois d'août, Champlain, secondé par le P. George le Baillif, vint à bout de faire la paix entre les deux partis.

Les habitants de Québec, alarmés d'un état de choses si déplorable, se ré-

unirent dans une assemblée publique, Champlain à leur tête, pour signer et adresser au roi une humble pétition, afin que Sa Majesté voulût bien mettre un terme aux funestes divisions qui menaçaient de ruiner tout le pays. Champlain ne pouvant s'absenter sans inconvénient, et pour sa famille et pour l'intérêt de tous, on choisit pour cette mission le P. George le Baillif. Ce sage religieux vint à bout d'obtenir les principaux articles de son "cahier," et un arrêt du conseil d'état réunit les deux compagnies en une seule (1622.)

Pendant les quatre ans que Champlain passa à Québec avec sa famille, son occupation principale fut de faire travailler à l'habitation, au fort et au château Saint-Louis ; il saisit en même temps toutes les occasions de faire avec les Montagnais une alliance de plus en plus étroite.

Un des moyens qui lui parut le plus propre à atteindre ce but, fut de conférer à quelqu'un de leurs capitaines certaines faveurs ou certains grades qui devaient naturellement les attacher aux Français.

Le capitaine Miristou fut le premier à qui l'on accorda cette honneur. Il prit à cette occasion le nom de *Mahigan-Atic* (loup-cerf), pour donner à entendre que, doux comme le cerf, il saurait, quand il serait nécessaire, avoir le courage et même la fureur du loup.

Champlain, en 1624, se décida à reconduire sa femme en France. Accoutumée aux douceurs de la vie de Paris, elle avait dû souffrir beaucoup de la privation des choses considérées comme indispensables à son état. Son mari et son frère étant fort souvent absents,

elle se trouvait ainsi exposée à bien des ennuis.

L'année 1624 fut une époque d'améliorations pour Québec : Champlain ouvrit un chemin commode, conduisant du magasin au fort Saint-Louis sur la hauteur, afin de remplacer le sentier étroit et difficile dont on s'était servi jusqu'alors. Les ouvriers continuaient en même temps les travaux du fort. Reconnaissant le mauvais état de l'habitation, et désespérant de la pouvoir réparer convenablement, il entreprit d'en bâtir une nouvelle. Vers les premiers jours du mois de mai, il fit

abattre tous les vieux bâtiments, à l'exception du magasin, et les fondations furent posées. Pour conserver la mémoire de cette reconstruction, l'on enfouit une pierre sur laquelle étaient gravées les armes du roi, ainsi que celles du vice-roi, avec la date et le nom de Champlain, lieutenant du duc de Montmorency. Ces bâtiments devaient consister en un corps de logis, long de cent huit pieds, avec deux ailes de soixante pieds, et quatre petites tours aux quatre angles de l'édifice. Devant l'habitation et au bord du fleuve, était un ravelin, sur lequel on

disposa des pièces de canon ; le tout était environné de fossés, que traversaient des ponts-lévis.

Le sieur Emeric de Caen demeura à Québec pour y commander. Champlain en partit le 15 août, et arriva à Dieppe le premier octobre. Il se rendit de là à Paris, afin de donner au roi et à M. de Montmorency des détails sur ce qui s'était passé dans la Nouvelle-France depuis quatre ans.

De nouvelles contestations entre les anciens et les nouveaux associés ache-

vèrent de dégoûter le duc de Montmorency de sa charge de vice-roi, " qui lui rompait plus la tête, que ses affaires plus importantes." Il la céda à son neveu Henri de Lévis, duc de Ventadour. Celui-ci continua Champlain dans sa charge de lieutenant, et lui en expédia les lettres le 15 février 1625.

Le nouveau vice-roi, plein de zèle pour les intérêts de la colonie et pour l'avancement des missions, voulut d'abord que Champlain demeurât cette année auprès de lui pour l'instruire plus particulièrement des besoins du

pays dorénavant soumis à sa juridiction ; puis il encouragea de toutes ses forces le projet qui venait de se former, d'envoyer des missionnaires jésuites au Canada, pour venir en aide aux premiers missionnaires, les Récollets.

M. de Caen fut chargé du voyage de 1625. A son retour, il y eut contre lui des récriminations graves, qui entraînèrent un procès. Il sut néanmoins se tirer d'affaire assez bien ; l'arrêt du conseil lui alloua " trente-six pour cent d'intérêt sur un fonds de soixante mille livres, mais à la condition qu'il exécute-

rait tous les articles auxquels la société s'était obligée envers le roi ; qu'il donnerait caution dans trois jours, et nommerait un catholique au commandement de la flotte du Canada."

Le printemps venu, M. de Caen ne s'étant pas conformé aux décisions de la cour, les anciens associés le protestèrent. Il les appelle une seconde fois devant le conseil, et un nouvel arrêt lui accorde encore gain de cause, à condition toutefois qu'il donnera caution dans Paris, et qu'il nommera, en l'absence du vice-roi, un amiral catho-

lique, lui-même ne devant point faire le voyage.

Les vaisseaux appareillèrent à Dieppe. Champlain s'y embarqua, avec le sieur Destouches et son beau-frère, nommé son lieutenant, à bord de la *Catherine*, vaisseau de cent cinquante tonneaux. Emeric de Caen était vice-amiral, et commandait la *Flèche*.

Champlain n'arriva à Québec que le 5 de juillet. Tous les *hivernants* se portaient bien, même Pont-Gravé, qui

avait pensé mourir de la goutte pendant l'hiver.

Quoiqu'il eût, avant son départ, laissé " nombre des matériaux prêts, " il ne trouva pas les logements si avancés qu'il se l'était promis. Le fort était encore au point où il l'avait quitté en 1624 ; le château, qui renfermait quelques ménages, n'avait pas été terminé, quoiqu'il y eût du bois d'assemblé depuis deux ans.

Une des raisons qui retardaient les travaux du fort et de l'habitation, c'est

que les ouvriers étaient employés, "aux plus beaux et longs jours de l'année," à l'entretien du bétail. Il fallait aller faire les foins à près de dix lieues de Québec, aux prairies naturelles du cap Tourmente ; ce qui prenait quelquefois jusqu'à deux mois et demi. Pour obvier à cet inconvénient, Champlain établit une habitation auprès du Petit-Cap, au lieu même où sont aujourd'hui les bâtisses de la Petite-Ferme. Comme on était déjà au mois de juillet, il employa tous les ouvriers à y construire deux logis et une étable de soixante pieds de long.

A partir de ce moment, le soin des bestiaux ne demandait plus que quelques personnes. Au mois de septembre, Champlain y envoya le sieur Foucher avec cinq ou six hommes, une femme et une petite fille.

Considérant, d'un autre côté, que le fort de Québec " était bien petit, pour y retirer, dans un besoin, tous les habitants de la place," il résolut de l'abattre et de l'agrandir ; " ce que je fis, dit-il, jusqu'au pied, pour suivre mieux le dessein que j'avais ; auquel j'employai quelques hommes qui y mirent toute

sorte de soin." Il y ménagea, " selon l'assiette du lieu, deux petits demi-bastions bien flanqués. La ruine du petit fort servit en partie à refaire le plus grand." Il se composait de fascines, et de terrassements, en attendant un jour qu'on le fit revêtir de murailles.

Après les travaux du fort, les logements de l'habitation et le magasin réclamaient la plus large part de son attention. Il fit couvrir la moitié du grand corps-de-logis, commencé depuis

si longtemps, et faire quelques menues réparations.

L'hiver de 1626 à 1627 fut un des plus longs que Champlain eût passés dans le pays, et il fut marqué par la perte du premier habitant de Québec, Louis Hébert, qui mourut des suites d'une chute.

Pendant ce même hiver, quelque nation voisine des établissements flamands, à laquelle les Iroquois avaient tué vingt-quatre hommes (sans compter cinq Flamands), parce qu'elle n'avait

pas voulu leur donner passage pour aller faire la guerre aux Loups, offrirent des présents considérables aux sauvages alliés pour les engager dans une grande coalition contre ces ennemis implacables. Plusieurs chefs montagnais, algonquins et autres les avaient acceptés, et l'on était sur le point de rassembler les forces suffisantes.

Champlain en témoigna son mécontentement à Mahigan-Atic, qui lui fit part de ce projet. Il lui dit qu'il lui savait bon gré de son avis, mais qu'il trouvait fort mauvais que le Réconcilié

et autres chefs eussent accepté ces présents, et se fussent engagés dans cette guerre sans l'en prévenir, vu qu'il s'était lui-même entremêlé de faire la paix pour eux avec les Iroquois ; qu'ils allaient rompre un traité qu'on avait eu tant de peine à conclure, juste au moment où l'on commençait à en ressentir les heureux effets, et qu'il regarderait comme ses ennemis tous ceux qui prendraient part à cette malheureuse expédition.

Mahigan-Atic comprit qu'ils avaient faite une grande faute, et il conseilla

d'envoyer quelqu'un aux Trois-Rivières pour arrêter le coup. Champlain chargea son beau-frère de cette mission délicate. Boullé était digne de cette confiance ; il réussit à convaincre les sauvages de l'imprudence de leur démarche, et il fut convenu qu'on ne ferait rien jusqu'à ce que tous les vaisseaux fussent arrivés, et que les autres nations qui devaient descendre fussent toutes assemblées.

Aussitôt qu'Emeric de Caen fut prêt à monter à la traite, Champlain lui recommanda de faire tous ses efforts

pour achever l'œuvre de pacification si bien commencée. " Mais, ajoute Champlain, il ne sut tant faire, ni tous les sauvages qui étaient là, que neuf ou dix jeunes hommes écervelés n'entreprissent d'aller à la guerre." Ils revinrent avec deux Iroquois, que l'on fit passer par tous les tourments ordinaires. Voilà la paix rompue.

Émeric de Caen crut devoir en écrire aussitôt à Champlain, lui mandant que sa présence était nécessaire pour arrêter ces désordres, et en prévenir les fâcheuses conséquences.

Celui-ci partit sur le champ avec Mahigan-Atic. Dès qu'il y fut arrivé, on assembla un grand conseil. Champlain leur représenta qu'ils venaient de faire, en compromettant ainsi la paix, une démarche qui pourrait leur coûter bien cher, si l'on n'y trouvait quelque remède. Il se ferait un devoir de les assister en frère, comme il l'avait déjà fait, lorsque les Iroquois leur faisaient la guerre mal à propos; mais il ne pouvait approuver qu'on allât ainsi les attaquer en pleine paix sans qu'ils eussent rien entrepris contre eux.

Après que chaque capitaine eut fait sa harangue, il fut résolu, d'un consentement unanime, que l'on renverrait l'un des prisonniers, avec le Réconcilié et deux autres sauvages ; et, " afin de mieux faire valoir leur ambassade, ils demandèrent un Français pour les accompagner." Il s'en présenta deux ou trois, entre autre Pierre Magnan, qui fut agréé de part et d'autre.

Quelques semaines après, un sauvage apporta la nouvelle que les ambassadeurs avaient été cruellement

massacrés. On sut plus tard qu'un algonquin de l'Isle, pour satisfaire une vengeance personnelle, avait malicieusement fait croire aux Iroquois que cette députation n'était que pour les mieux trahir.

Les vaisseaux, à leur départ en 1627, laissèrent l'habitation assez mal approvisionnée. Il demeura à Québec cette année cinquante-cinq personnes, tant hommes que femmes et enfants, " sans comprendre les habitants du pays." Sur ce nombre, il n'y avait que dix-huit ouvriers. Il en fallait plus de la

moitié pour les travaux du cap Tourmente ; l'habitation de Québec n'était point achevée. La compagnie et M. de Oaen avaient promis dix hommes pour travailler au fort ; mais, pour eux, l'habitation devait passer avant tout, et Champlain se vit réduit à ne pouvoir employer aux fortifications que les hommes qui étaient pour ainsi dire de reste.

“Je jugeai dès lors, dit Champlain, que la plus grande part des associés ne s'en souciaient beaucoup, pourvu qu'on leur donnât d'intérêt les quarante pour

cent." Il en dit son sentiment à M. de la Ralde, qui se trouvait lié par ses engagements ; "c'est en un mot, ajoutait-il, que ceux qui gouvernent la bourse font et défont comme ils veulent." Il en écrivit au vice-roi, et, en attendant, il continua d'employer au fort tous les hommes dont il put disposer, sans toutefois négliger l'habitation.

Quelque temps après le départ des vaisseaux, deux français, Henri, domestique de madame Hébert, et un autre nommé Dumoulin, auxquels Champlain avait donné commission d'amener

par terre quelques bestiaux du cap Tourmente, furent lâchement assassinés par un montagnais à qui l'on avait refusé un morceau de pain. Un semblable meurtre avait été commis vers le cap Tourmente quelques années auparavant, sans qu'on eût pu faire justice rigoureuse.

Cette fois, Champlain jugea que ce serait une faiblesse que de ne point sévir contre de pareils attentats. Il mande à l'habitation les principaux chefs, leur remontre l'atrocité du crime commis par un de leur nation, et leur

déclare nettement qu'il exige qu'on lui livre les auteurs de l'assassinat; en attendant, on garderait comme ôtage un certain montagnais, sur lequel on avait des soupçons, et que dorénavant on serait obligé de se tenir en garde contre leur perfidie.

Les sauvages parurent, en cette occasion, réellement chagrins et mortifiés d'un événement si fâcheux; mais il n'y eut pas moyen de constater au juste quel était le coupable.

Avant de partir pour la chasse, les

Montagnais voulurent donner à Champlain un témoignage singulier de leur estime. Ils envoyèrent Mécabau, appelé Martin parmi les Français, demander au P. le Caron quel présent il leur conseillait de faire. “ Il me souvient lui dit Mécabau, qu'autrefois monsieur de Champlain a eu désir d'avoir de nos filles pour mener en France, et les faire instruire en la loi de Dieu et aux bonnes mœurs ; s'il voulait à présent, nous lui en donnerions quelqu'un ; n'en serais-tu pas bien content ? ” Le Père répondit que oui, et qu'il fallait lui en parler. “ Ce

que les sauvages firent de si bonne grâce, ajoute Sagard, que le sieur de Champlain, voulant être utile à quelque âme, en accepta trois. Plusieurs croyaient que les sauvages n'avaient donné ces filles au sieur de Champlain que pour s'en décharger, à cause du manquement de vivres ; mais ils se trompaient, car Chomina même, à qui elles étaient parentes, désiraient fort de les voir passer en France, non pour s'en décharger, mais pour obliger les Français et en particulier le sieur de Champlain."

On était rendu à la fin de juin 1628, et les vaisseaux ne paraissaient point. Les vivres commençaient à faillir, et ce qu'il y avait de plus embarrassant, c'est que le sieur de la Ralde n'avait laissé aucune barque à Québec ; en outre l'habitation était sans matelot ni marinier. " De brai, voiles et cordages, dit Champlain, nous n'en avons point ; ainsi étions dénués de toutes commodités, comme si l'on nous eût abandonnés."

Tel était, par le mauvais vouloir des marchands, l'état de gêne où se

trouvait la colonie, quand une flotte anglaise, conduite par un renégat français, vint encore augmenter l'embarras de Champlain. Trois frères huguenots, David, Louis et Thomas Kertk, dont la famille avait quitté la France pour passer au service de l'Angleterre, s'étaient chargés de détruire les établissements français du Canada.

Au moment où l'on préparait une petite embarcation pour aller à Tadoussac chercher une barque avec laquelle on pût aller à Gaspé, deux

hommes arrivèrent en toute hâte du cap Tourmente, et apportèrent la triste nouvelle que les Anglais y avaient détruit et ruiné de fond en comble l'habitation qu'on venait d'y fonder.

Champlain, ainsi assuré de la présence de l'ennemi, fit réparer à la hâte les retranchements de l'habitation, et dresser des barricades autour du fort, dont il n'avait pu terminer les remparts. Il distribua ensuite sa petite garnison aux quartiers les plus exposés, de façon que chacun connût son poste, et y accourût au besoin.

Le lendemain, 10 juillet, sur les trois heures de l'après-midi, l'on aperçut dans la rade une voile qui faisait mine de vouloir entrer dans la rivière Saint-Charles. Quoique une chaloupe seule ne pût faire un grand exploit, Champlain ne négligea pas de surveiller ses mouvements ; il envoya de suite quelques arquebusiers au rivage. On reconnut que c'étaient des basques, auxquels les Kertk avaient confié la charge de ramener à Québec le sieur Pivert avec sa femme et sa petite nièce, faits prisonniers au cap Tourmente. Ils étaient en même

temps porteurs d'une lettre par laquelle David Kertk invitait le commandant du fort à lui livrer la place.

Champlain lut cette lettre devant Pont-Gravé " et les principaux habitants." La conclusion fut, dit Champlain, que, si l'Anglais " avait envie de nous voir de plus près, il devait s'acheminer, et non menacer de si loin." Quoique chacun fût réduit à une ration de sept onces de farine de pois par jour, et qu'il n'y eût pas cinquante livres de poudre au magasin, Champlain fit une réponse si fière, que les Kertk, croyant l'habitation

mieux approvisionnée qu'elle ne l'était, jugèrent prudent de ne pas aller plus loin, et se retirèrent après avoir brûlé ou emmené toutes les barques qui avaient été laissées à Tadoussac.

Le Canada était sauvé, si les vaisseaux de la compagnie de la Nouvelle-France avaient su éviter la rencontre de la flotte anglaise. Malheureusement, M. de Roquemont, qui les conduisait, au lieu de se réfugier dans un des nombreux havres du golfe, où il pouvait attendre en sûreté que les Anglais fussent partis, remonta le fleuve, et se

vit bientôt dans la nécessité de livrer un combat inégal, où il perdit du coup toute la ressource d'une colonie déjà prête à succomber.

Cette défaite jeta Champlain dans une grande perplexité. Québec se voyait menacé de la plus cruelle famine ; l'on ne pouvait maintenant espérer de secours que dans dix mois, et les sauvages avaient peine à suffire à leur propre subsistance. Cependant il ne se laissa point décourager. Il exhortait ses compagnons à la patience, et leur donnait lui-même l'exemple de

l'abnégation, en se soumettant au même régime que les autres. Le peu de grain récolté par les Pères Récollets, par les Jésuites, par la famille Hébert, avec le produit de la pêche et de la chasse, procurèrent assez de vivre pour empêcher les habitants de mourir de faim pendant l'hiver. Afin que les pois et autres légumes pussent donner plus de nourriture, Champlain, ingénieux à profiter de tout, imagina de les faire piler dans des mortiers de bois.

Le travail était long et pénible, pour des hommes exténués par la disette ;

il eut la pensée de faire construire un moulin à bras. Mais, comme il n'avait point de meule, celles de la compagnie étant restées à Tadoussac, il chargea le serrurier de l'habitation de chercher de la pierre propre à en faire ; celui-ci fut assez heureux pour en trouver. Un menuisier entreprit de monter une moulange ; " de sorte que, dit Champlain, cette nécessité nous fit trouver ce qu'en vingt ans l'on avait cru être impossible."

Voyant le soulagement qu'apportait déjà cette première invention, il ré-

solut de faire bâtir un moulin plus considérable, et de le faire mouvoir par l'eau. Ce plan, tout en soulageant la main-d'œuvre, devait avoir le bon effet d'encourager les habitants à faire de plus grosses semences, et de les accoutumer à compter davantage sur leurs industries et sur les produits de la terre.

Au printemps (1629), un sauvage appelé Erouachit, qui arrivait du pays des Abénaquis, soumit à Champlain, de la part de ces peuples, un projet dont celui-ci n'eût pas manqué de pro-

fiter, si les munitions n'avaient pas été aussi rares que les vivres. Cette nation demandait le secours des armes françaises contre l'ennemi commun, les Iroquois. Il était inutile de songer à prêter main-forte aux autres, quand on était réduit à un pareil état de faiblesse. Champlain voulut cependant tirer tout le parti possible de l'amitié de ces peuples, et se décida à leur envoyer une ambassade. Son beau-frère était bien l'homme de confiance à charger de cette commission ; mais le besoin qu'il avait de ses services, dans la prévision du retour des

Anglais, l'engagea à le retenir auprès de lui. Celui qui fut délégué à sa place, devait assurer les Abénaquis qu'on les assisterait contre leurs ennemis dès que les vaisseaux auraient rapporté l'abondance, pourvu qu'en attendant ils voulussent bien donner aux Français quelques secours en vivres. Champlain lui avait en même temps recommandé de bien observer les lieux, la qualité des terres et la bonté du pays.

Voyant la saison déjà passablement avancée, Champlain prit le parti d'en-

voyer son beau-frère à Gaspé avec une trentaine d'autres ; vingt d'entre eux consentirent d'avance à demeurer là avec les sauvages, et les autres préférèrent courir leur risque. La barque avant d'arriver à Gaspé, rencontra le vaisseau d'Emeric de Caen, qui venait chercher une partie des hommes de la compagnie destituée, et apportait en même temps des vivres pour l'habitation. Ainsi assuré d'un prompt secours, Boullé prit quelques provisions, et se remit en route pour Québec. Malheureusement, il tomba entre les mains

des Anglais avant d'avoir passé Tadoussac.

Les Kertk étaient revenus cette année avec six vaisseaux et deux pinasses, décidés à faire un dernier effort pour achever leur conquête. A force de questionner les prisonniers, ils ne tardèrent pas à connaître au juste le triste état où était réduit Québec.

Pendant ce temps-là, Champlain était dans une mortelle inquiétude. Les vivres manquaient ; la saison était déjà bien avancée, et l'on commençait

à désespérer de voir arriver des vaisseaux. Les sauvages, depuis l'arrestation de Mahigan-Atic-Ouche, soupçonné d'avoir commis le meurtre des deux français, se tenaient sur la réserve, et, à l'exception du fidèle Chomina, on ne pouvait guère compter sur eux en ce moment.

Pont-Gravé, à cause de son âge et de ses infirmités, causait à Champlain beaucoup plus d'embarras qu'il ne pouvait lui être de service. Comprenant lui-même la délicatesse de sa position, il avait pris la résolution de

descendre comme il pourrait à Gaspé, pour y chercher un vaisseau et se faire repasser en France. Le voyage préparé, il demanda à Champlain s'il aurait agréable qu'il fît lire la commission que lui avait donnée M. de Caen, afin que celui-ci ne pût lui contester ses gages. Champlain ne voulut pas lui refuser cette satisfaction ; mais il crut devoir lui observer que M. de Caen " s'attribuait des honneurs et commandements qui ne lui appartaient pas, anticipant sur les charges de vice-roi ; que, pour le commerce des pelleteries, les articles de Sa Ma-

jesté lui donnaient tout pouvoir ;” mais que, pour le reste, les commissions royales ne lui permettaient pas de s'en mêler.

“ Le lendemain, qui était un dimanche, au sortir de la sainte - messe, Champlain, devant tout le peuple assemblé, fit lire les commissions, ” celle que Pont-Gravé tenait du sieur de Caen, et celle qu'il tenait lui-même du vice-roi, en expliquant à tous la différence qu'il fallait mettre “ entre le pouvoir que pouvait donner le dit sieur de Caen, et celui qui lui était con-

féré à lui-même par les lettres royales.”

“ Je vous fais commandement, dit-il à ceux qui composaient l'assemblée, de par le Roi et Mgr. le vice-roi, que vous ayez à faire tout ce que vous commandera le sieur du Pont, pour ce qui touche le trafic et commerce des marchandises, suivant les articles de Sa Majesté que je vous ai fait lire ; et, du reste, de m'obéir en tout et partout en ce que je commanderai, et où il y aura de l'intérêt du Roi et de mon dit Seigneur.” — “ Je vois bien, dit Pont-Gravé, que vous protestez ma commission de nullité.” —

“ Oui, en ce qui heurte l'autorité du Roi et de Mgr. le vice-roi ; pour ce qui est de votre traite et commerce, suivant les articles de Sa Majesté, à quoi il faut se tenir.”

“ Cela se passa ainsi,” dit Champlain.

Un jour que la plupart des habitants de Québec étaient occupés les uns à la pêche et les autres à chercher des racines, on vit paraître des vaisseaux derrière la Pointe-Lévis. Sur le flot, une chaloupe s'avança avec un pavillon blanc. Champlain fit mettre au fort un

drapeau de même couleur. La chaloupe aborde, et un gentilhomme anglais s'en vient courtoisement lui présenter une lettre des deux frères Louis et Thomas Kertk, qui le sommaient de rendre la place, lui offrant une composition honorable.

Champlain répondit que l'état d'abandon où il se trouvait ne lui permettait pas de faire la même résistance que l'année précédente ; que, cependant, les vaisseaux fissent attention de n'approcher à la portée du canon que

lorsque la capitulation serait entièrement réglée.

Sur le soir, le capitaine Louis Kertk renvoya la chaloupe pour avoir les articles de la composition, qui portait, en résumé : qu'on donnerait aux Français un vaisseau pour repasser en France ; que les officiers au service de la compagnie pourraient emporter leurs armes, leurs habits et leurs pelleteries ; aux soldats l'on accordait leurs habits avec une robe de castor, et aux religieux leurs robes et leurs livres. Ces conditions, signées de Louis et de

Thomas Kertk, furent acceptées le dix-neuf juillet par Champlain et Pont-Gravé, et approuvées ensuite à Tadoussac par l'amiral David Kertk.

Le capitaine Louis cependant avait mis une restriction, au sujet des petites sauvagesses que Champlain désirait emmener ; le lendemain, les trois vaisseaux anglais étant entrés dans la rade, Champlain se rendit auprès de lui, anxieux de savoir pourquoi on ne voulait pas lui permettre de garder ces deux petites filles, qu'il instruisait avec soin depuis deux ans, et qui

lui étaient fort attachées. Louis Kertk finit par lui accorder sa demande; ce que le général David cependant ne voulut jamais ratifier, quelque supplication que lui en fît Champlain.

Avant de livrer la place, Champlain “ demanda quelques soldats pour empêcher qu'on ne ravageât rien en la chapelle, chez les Pères Récollets, les Pères Jésuites, la veuve Hébert, et en quelques autres lieux; ce qui fut libéralement accordé. Le capitaine Louis descendit à terre avec cent cinquante hommes, et prit possession de

l'habitation et du fort. " Voulant déloger de mon logis, dit Champlain, jamais il ne le voulut permettre, que je ne m'en allasse tout à fait hors de Québec, me rendant toutes les sortes de courtoisies qu'il pouvait s'imaginer." Il lui permit encore de continuer à faire célébrer la sainte-messe, et lui donna " un certificat de tout ce qui était tant au fort qu'à l'habitation."

Le dimanche, 22 juillet, le capitaine Louis " fit planter l'enseigne anglaise sur un des bastions, battre la caisse, et assembler ses soldats, qu'il mit en

ordre sur les ramparts, faisant tirer le canon des vaisseaux ; après, il fit jouer toute l'escopetterie de ses soldats, le tout en signe de réjouissance."

" Depuis que les Anglais eurent pris possession de Québec, dit Champlain, les jours me semblaient des mois." Louis Kertk lui permit de descendre à Tadoussac, en attendant le départ des vaisseaux. Il laissa au capitaine anglais une partie de son ameublement, et s'embarqua sur le vaisseau de Thomas Kertk.

Au moment où Champlain allait partir, Guillaume Couillard, gendre de la veuve Hébert, et quelques autres qui avaient leur famille, voyant que les Anglais les traitaient bien et voulaient les engager à rester à Québec, vinrent le trouver pour lui demander son avis. Il leur représenta qu'ils devaient avant tout considérer l'intérêt et le salut de leurs âmes ; que, pour cette année, cependant, s'il était à leur place, il ferait la cueillette des grains, et, après en avoir tiré le meilleur parti possible, il s'en reviendrait en France, si toutefois le Canada n'était rendu à

ses premiers maîtres. “ Ils me remercièrent, dit-il, du conseil que je leur donnai ; qu'ils le suivraient, espérant néanmoins nous revoir la prochaine année avec l'aide de Dieu.”

Champlain quitta Québec le 24 juillet, avec Thomas Kertk. Le lendemain, comme on était par le travers de la Malbaie, on aperçut, du côté du nord, un vaisseau qui mettait sous voile, et tâchait de gagner le vent, pour éviter la rencontre. Il se trouva que c'était Emerie de Caen. Le capitaine anglais commanda d'approcher,

pour le saluer de quelques canonnades, "qui lui furent aussitôt répondues par autres coups de meilleure amonition." Comme il voulait en venir à l'abordage, il fit descendre Champlain et les autres français sous le tillac, et clouer les panneaux sur eux. Le vaisseau anglais aborda debout, et cramponna une patte de son ancre à celui d'Emeric de Caen; de manière que les assaillants ne pouvaient entrer que par le beaupré, un à un, et ceux qui risquaient le passage étaient sûrs de se faire massacrer les uns après les autres. En attendant, l'équipage de

Kertk se faisait foudroyer. Une partie de ses hommes se jetèrent au fond du vaisseau, et il se vit obligé de les faire remonter à coups de plat d'épée. Enfin Emeric de Caen, craignant peut-être de ne pouvoir conserver longtemps l'avantage de sa position, voyant d'ailleurs approcher les deux pataches anglaises, cria : Quartier ! quartier ! Thomas Kertk ne se fit pas prier ; le combat cessa de part et d'autre.

Emeric de Caen, apprenant que Champlain était à bord du vaisseau anglais, demanda à lui parler. On fait

ouvrir les panneaux, et Kertk, d'un ton un peu embarrassé, dit à Champlain :
“ Assurez-vous que si l'on tire du vaisseau, vous mourrez. Dites-leur qu'ils se rendent ; je leur ferai pareil traitement qu'à votre personne ; autrement, ils ne peuvent éviter leur ruine, si les deux pataches arrivent plus tôt que la composition ne soit faite.” — “ Il vous est facile, répondit Champlain, de me faire mourir en l'état que je suis. Vous n'y auriez pas d'honneur, en dérogeant à votre promesse et à celle de votre frère. Je ne puis commander à ces personnes-là, et ne peux empêcher

qu'ils ne fassent leur devoir." Il consentit néanmoins à les engager à accepter une composition équitable ; ce qui se fit fort à propos, car, un moment après, les deux pataches arrivaient sur eux. Kertk leur fit défense de rien faire au vaisseau français.

" L'exécution faite, dit Champlain, nous nous en allâmes à la rade de Tadoussac, trouver le général Kertk." Celui-ci, content de cette prise, fit à Champlain un fort bon accueil.

Pendant son séjour à Tadoussac,

Champlain eut occasion de faire de sévères remontrances aux perfides truchements Etienne Brûlé, Nicolas Marsollet et quelques autres, en particulier au traître Jacques Michel, qui s'était vendu aux Anglais, et s'était chargé de les piloter dans le fleuve.

L'amiral David blâma fortement son frère Louis, d'avoir donné si facilement le certificat que lui avait demandé Champlain, et qui contenait l'inventaire de tout ce qui avait été trouvé à l'habitation de Québec, prétendant

qu'il ne l'avait autorisé qu'à accepter les articles de la capitulation.

La flotte anglaise quitta la rade de Tadoussac au mois de septembre, et repassa en France avec Champlain et tous ceux qui ne voulurent point rester à Québec, c'est-à-dire, Pont-Gravé et les employés de la traite, les religieux récollets et jésuites, et ceux qui, n'ayant point leur famille, n'avaient aucune raison de sympathiser avec de nouveaux maîtres.

Le 27 octobre, Kertk était à Douvre,

d'où Champlain écrivit à M. de Lauson pour le prévenir qu'il allait se rendre à Londres auprès de l'ambassadeur français, et qu'il prît des mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de la société et du roi.

En arrivant à Plymouth, l'amiral Kertk fut bien fâché d'apprendre que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre avant la prise de Québec.

Champlain demeura près de cinq semaines à Londres, auprès de l'am-

bassadeur. " Je donnai, dit-il, des mémoires, et le procès-verbal de ce qui s'était passé en ce voyage, l'original de la capitulation et une carte du pays pour faire voir aux Anglais les découvertes et possession qu'avions prise du dit pays de la Nouvelle-France premier que les Anglais." Trouvant enfin que les négociations traînaient en longueur, il obtint de l'ambassadeur de pouvoir se rendre en France. M. de Château-neuf le laissa partir avec l'assurance que le roi d'Angleterre consentirait à rendre le fort et l'habitation de Québec.

Ce ne fut qu'au printemps de 1632, le 29 mars, que les difficultés furent définitivement réglées par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Le temps que Champlain passa en France, fut employé à publier une nouvelle édition de tous ses Voyages, ou plutôt une histoire complète de tout ce qui s'était passé en Canada depuis la fondation de cette colonie.

Comme la prise de Québec, par les Anglais, avait causé à M. de Caen de graves dommages, il semblait juste de lui fournir l'occasion de réparer ses

pertes. En conséquence, le roi lui accorda la jouissance des revenus du pays pendant une année, après laquelle Champlain devait reprendre son ancienne charge. Emeric de Caen fut donc envoyé à Québec, comme commandant, non-seulement de la flotte, mais encore de toute la colonie. Sous ses ordres fut placé le sieur du Plessis-Bochart, dont la présence était propre à contre-balancer les tendances calvinistes du chef.

Au moment où elle allait prendre la direction de la colonie, la compagnie

des Cent-Associés crut devoir user de beaucoup de prudence dans le choix de celui qu'on enverrait pour la gouverner. Personne ne parut plus propre que Champlain à remplir cette charge importante. Il fut donc présenté par les associés au cardinal de Richelieu, qui, par une commission en date du premier mars 1633, le nomma son lieutenant "en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent et autres."

Champlain partit de Dieppe le 23 mars 1633, avec trois vaisseaux bien équipés, le *Saint-Pierre*, le *Saint-Jean*

et le *Don-de-Dieu* La petite flotte portait près de deux cents personnes, tant mariniers que colons, les Pères Ennemond Massé et Jean de Brebeuf, une femme et deux petites filles. Au moment d'entrer dans le golfe, une violente tempête de nord-ouest l'obligea de relâcher à Sainte-Anne du Cap-Breton ; peu après, une seconde bourrasque la contraignit d'aller chercher un refuge à l'île de Saint-Bonaventure. Enfin, au bout de deux mois, jour pour jour, le vaisseau qui portait Champlain mouilla devant Québec, le 23 mai.

La joie des habitants du pays fut grande quand ils virent arriver le fondateur de la colonie. "Ce jour, dit le Père le Jeune, nous a été l'un des bons jours de l'année." Tous connaissaient sa sagesse, son expérience et son admirable dévouement. On voyait renaître toutes les espérances du passé. Aussi l'on peut dire que, dès lors, la Nouvelle-France, si cruellement éprouvée, prit comme une nouvelle naissance, et se trouva bientôt assez forte pour vivre de sa propre vie, au milieu de ces grandes forêts du Nouveau-Monde.

Aussitôt que le *Saint-Jean* eut mouillé l'ancre dans la rade, Champlain fit sommer le sieur Emeric de Caen de remettre le fort et l'habitation entre les mains de M. du Plessis-Bochart, en vertu du commandement qui lui était fait de la part du cardinal de Richelieu.

L'après-midi, le sieur de Caen quitta le fort avec ses hommes, et M. du Plessis-Bochart y entra avec les siens. Le jour suivant, 24 de mai, les clefs furent remises entre les mains de Champlain. M. du Plessis prit alors la charge d'amiral de la flotte.

Champlain, en possession de son nouveau gouvernement, s'occupa d'abord des affaires de la traite, qui pressaient davantage. Il venait d'arriver des Trois-Rivières dix-huit canots algonquins, et l'on savait que les Anglais avaient trois vaisseaux à Tadoussac, d'où ils étaient même monté jusqu'au Pilier.

Champlain, se doutant que les sauvages pourraient aller les trouver jusque-là, tint conseil avec eux, et leur fit entendre, par la bouche de l'interprète Olivier le Tardif, qu'ils prissent bien

garde à ce qu'ils avaient à faire : ces Anglais étaient des usurpateurs, qui ne faisaient que passer ; tandis que les Français demeuraient au pays d'une manière permanente, et qu'il était de l'intérêt de tous que leur ancienne amitié continuât toujours.

Le chef algonquin répondit par une harangue aussi fine et délicate, que pleine d'une mâle éloquence. " Tu ne veux pas, dit-il en finissant, que nous allions à l'Anglais : je vais dire à mes gens qu'on n'y aille point ; si quelqu'un y va, il n'a pas d'esprit. Tu peux tout :

mets des chaloupes aux avenues, et prends les castors de ceux qui iront."

Afin d'ôter aux sauvages d'en haut la pensée de descendre au-devant des Anglais, Champlain établit un nouveau poste, sur l'îlet de Richelieu, qui commande l'un des passages où le chenal du fleuve est le plus étroit ; ce lieu avait en outre l'avantage d'être assez rapproché de Québec pour que l'on pût, au besoin, faire monter dans quelques heures les marchandises et les objets nécessaires à la traite.

Non content de veiller aux intérêts de la compagnie, Champlain, dès son arrivée, déploya toute l'ardeur de son zèle pour l'honneur du culte et le progrès des missions. Il se donna une peine infinie pour décider les Hurons à emmener avec eux quelqu'un des Pères qui avaient déjà commencé à instruire leur nation.

A peine la traite finie, il voulut accomplir un vœu qu'il avait fait depuis la prise de Québec par les Anglais. Il érigea tout près de l'esplanade du fort, à l'endroit où est aujourd'hui le maître

autel de Notre-Dame de Québec, une nouvelle chapelle, qui fut appelée *Notre-Dame de Recouvrance*, tant en mémoire du *recouvrement* du pays, que parce qu'on y plaça un tableau *recouvert* d'un naufrage.

Se voyant secondé de plus en plus efficacement par les bonnes dispositions de la compagnie, il entreprit une autre fondation, où l'on se promettait que les missionnaires pourraient faire un grand fruit ; il envoya le sieur La Violette aux Trois-Rivières, pour y établir une habitation et un fort ; ce

qui fut commencé le 4 juillet 1634. Le P. le Jeune et le P. Buteux allèrent y résider aussitôt que le logement fut prêt à les recevoir.

Enfin, après avoir donné à sa chère colonie, de nombreux témoignages d'un dévouement sans bornes et d'une piété aussi ardente qu'éclairée, " Champlain, comme dit si bien le P. le Jeune, prit une nouvelle naissance au Ciel le jour même de la naissance de notre Sauveur en terre; " il mourut le jour de Noël, 25 décembre 1635, aimé et

respecté de tous ceux qui l'avaient connu.

“ Nous pouvons dire, continue le même Père, que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France. Il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son Roi et envers messieurs de la Compagnie ; mais, à la mort, il perfectionna ses vertus, avec des sentiments de piété si grands, qu'il nous étonna tous. Quel amour

n'avait-il point pour les familles d'ici ! disant qu'il les fallait secourir puissamment, et les soulager en tout ce qu'on pourrait en ces nouveaux commencements, et qu'il le ferait si Dieu lui donnait la santé. Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu : il avait préparé de longue-main une confession générale, qu'il fit avec une grande douleur au P. Lalemant, qu'il honorait de son amitié. Le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l'abandonnant point jusques à la mort. On lui fit un convoi fort

honorable, tant de la part du peuple, que des soldats, des capitaines et des gens d'église. Le P. Lalemant y officia, et l'on me chargea de l'oraison funèbre, où je ne manquai point de sujet. Ceux qu'il a laissés après lui ont occasion de se louer; que s'il est mort hors de France, son nom n'en sera pas moins glorieux à la postérité."